

Anneex 4

ÉTAT PARCELLAIRE DES PERIMETRES DE PROTECTION en vue de l'instauration d'une servitude d'utilité publique

PETITIONNAIRE COMMUNE d'Ollioules		CAPTAGE : SOURCE MÈRE DES FONTAINES				
Commune de OLLIOULES		PROPRIETAIRES				
N° plan parcellaire	DESIGNATION CADASTRALE et SUPERFICIE TOTALE		SUPERFICIES		Inscrits à la matrice cadastrale : -COMMUNE D'OLLIOULES	
	Parcelle	lieu	Nature	Superficie m²		Emprise servitude m²
Cf plan parcellaire	Section AC N° 495	LA BARRE DE TAILLAN	LANDES	710	710	0
	Section AC N° 499	LA BARRE DE TAILLAN		142	142	

liste *
Propriétaires réels :
 COMMUNE D'OLLIOULES
 Collectivité territoriale
 avenue General de Gaulle
 83 190 Ollioules
 Robert BENEVENTI, Maire

* Pour chaque propriétaire l'état renseigne sur les points suivants :
 les personnes physiques : nom, prénom, domicile, date et lieu de naissance, nom du conjoint ;
 les personnes morales : la dénomination, la forme juridique et le siège, les nom, prénoms, domicile du ou des représentants légaux,
 et le cas échéant : leur numéro d'identité complété par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée.
 les associations : la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt de leurs statuts.

Vu pour être annexé à
 notre arrêté en date
 du 28 juin 2021
 Toulon, le 28 juillet 2021 Serge JACOB

Pour le Préfet
 et par délégation
 Le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE DES PERIMETRES DE PROTECTION en vue de l'instauration d'une servitude d'utilité publique

PETITIONNAIRE COMMUNE d'Ollioules		CAPTAGE : SOURCE MERE DES FONTAINES					
Commune de OLLIOULES		PROPRIETAIRES					
DESIGNATION CADASTRALE et SUPERFICIE TOTALE							
N° plan parcellaire	Parcelle		Nature	Superficie m²	SUPERFICIES		
	Section	N°			Emprise servitude m²	Emprise hors servitude m²	Inscrits à la matrice cadastrale :
Cf plan parcellaire	AC	8	Route des gorges	TAILLIS SIMPLE	41 837	41 837	

* Pour chaque propriétaire l'état renseigne sur les points suivants :
les personnes physiques : nom, prénom, domicile, date et lieu de naissance, nom du conjoint ;
les personnes morales : la dénomination, la forme juridique et le siège, les nom, prénoms, domicile du ou des représentants légaux,
 et le cas échéant : leur numéro d'identité complété par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée.
les associations : la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt de leurs statuts,

Pour le Préfet
 et par délégation
 Le Secrétaire Général




Serge JACOB

Vu pour être annexé à
 notre arrêté en date
 du 28 Juin 2021
 Toulon, le 28 juillet 2021

ETAT PARCELLAIRE DES PERIMETRES DE PROTECTION en vue de l'instauration d'une servitude d'utilité publique

<p>PETITIONNAIRE COMMUNE d'Ollioules</p>		<p>CAPTAGE : SOURCE MERE DES FONTAINES</p>			
<p>Commune de OLLIOULES</p>		<p>PROPRIETAIRES</p>			
<p>DESIGNATION CADASTRALE et SUPERFICIE TOTALE</p>					
<p>N° plan</p>	<p>Parcelle</p>		<p>Nature</p>	<p>SUPERFICIES</p>	
	<p>Section</p>	<p>N°</p>		<p>Superficie m²</p>	<p>Emprise servitude m²</p>
<p>Cf plan parcellaire</p>	<p>AC</p>	<p>09</p>	<p>LA BARRE DE TAILLAN</p>	<p>5 320</p>	<p>0</p>
<p>Inscrits à la matrice cadastrale : -SYNDICAT DES EAUX D'IRRIGATION à Ollioules</p>					
<p>liste * Propriétaires réels : SYNDICAT DES EAUX D'IRRIGATION à Ollioules</p>					
<p>FENOUILLET Edmond, Président de l'ASA 532 chemin de la Pertuade 83140 SIX FOURS</p>					

* Pour chaque propriétaire l'état renseigne sur les points suivants :
 les personnes physiques : nom, prénom, domicile, date et lieu de naissance, nom du conjoint ;
 les personnes morales : la dénomination, la forme juridique et le siège, les nom, prénoms, domicile du ou des représentants légaux,
 et le cas échéant : leur numéro d'identité complété par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée.
 Les associations : la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt de leurs statuts,

Pour le Préfet
 et par délégation
 Le Secrétaire Général

 Serge JACOB

Vu pour être annexé à
 notre arrêté en date
 du 28 juin 2024
 Toulon, le 28 juillet 2024

ETAT PARCELLAIRE DES PERIMETRES DE PROTECTION en vue de l'instauration d'une servitude d'utilité publique

PETITIONNAIRE COMMUNE d'Ollioules Commune de OLLIOULES		CAPTAGE : SOURCE MERE DES FONTAINES				
DESIGNATION CADASTRALE et SUPERFICIE TOTALE						
N° plan parcellaire	Parcelle		lieu	Nature	SUPERFICIES	
	Section	N°			Superficie m²	Emprise servitude m²
Cf plan parcellaire	AC	15	LA BARRE DE TAILLAN	TAILLIS SIMPLE	30 310	0
PROPRIETAIRES Inscrits à la matrice cadastrale : BOURGEON Lucien Robert BOURGEON Lyliane Germaine BOURGEON Alain Firmin Propriétaires réels : BOURGEON Lucien Robert né le 25/06/1928 à FARNIERS (02) 28 av victor Hugo 78 270 Bonnières sur seine Usfruitier Nu propriétaire BOURGEON Lyliane Germaine (ép ANCEMENT Né le 08/12/1947 à CANTELEU (76) 26 rue de l'eau 78 840 FRENEUSE Nu propriétaire BOURGEON Alain Firmin né le 20/02/1949 à CANTELEU (76) 74 Tuc de Peillot 09 800 ILLARTEIN Nu propriétaire						

Pour le Préfet
 et par délégation
 Le Secrétaire Général

Serge JACOB

Vu pour être annexé à
 notre arrêté en date
 du 28 juillet 2021
 Toulon, le 28 juillet 2021

ETAT PARCELLAIRE DES PERIMETRES DE PROTECTION en vue de l'instauration d'une servitude d'utilité publique

PETITIONNAIRE COMMUNE d'Ollioules		CAPTAGE : SOURCE MERE DES FONTAINES						
Commune de OLLIOULES		PROPRIETAIRES						
N° plan parcellaire	DESIGNATION CADASTRALE et SUPERFICIE TOTALE		SUPERFICIES		Inscrits à la matrice cadastrale :			
	Section	Parcelle N°	lieu	Nature		Superficie m²	Emprise servitude m²	Emprise hors servitude m²
Cf plan parcellaire	AC	496	LA BARRE DE TAILLAN	TAILLIS SIMPLE	900	900		<p>Inscrits à la matrice cadastrale :</p> <p>- Mme BORD Patricia Valerie Laurence - KIENTZY Frédéric</p> <p>Propriétaires réels :</p> <p>liste * - Mme BORD Patricia Valerie Laurence née le 20/07/1972 à TOULON 1122 route des gorges 83190 Ollioules (Conjoint Kientzy Frédéric) Nu propriétaire Indivision</p> <p>- M. KIENTZY Frédéric né le 30/10/1972 à TOULON (conjoint Bord Patricia) 1122 route des gorges 83190 Ollioules nu propriétaire indivision</p>
	AC	498	LA BARRE DE TAILLAN	TAILLIS SIMPLE	12592	12592		
				1122 ROUTE DES GORGES	MAISON	102	102	

* Pour chaque propriétaire l'état renseigne sur les points suivants :

les personnes physiques : nom, prénom, domicile, date et lieu de naissance, nom du conjoint ;

les personnes morales : la dénomination, la forme juridique et le siège, les nom, prénoms, domicile du ou des représentants légaux,

et le cas échéant : leur numéro d'identité complété par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée.

les associations : la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt de leurs statuts,

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général

Vu pour être annexé
notre arrêté en date

du 28 juin 2021

Toulon, le 28 juillet 2021

Serge JACOB

ETAT PARCELLAIRE DES PERIMETRES DE PROTECTION en vue de l'instauration d'une servitude d'utilité publique

PETITIONNAIRE COMMUNE d'Ollioules				CAPTAGE : SOURCE MERE DES FONTAINES			
Commune de OLLIOULES				PROPRIETAIRES			
DESIGNATION CADASTRALE et SUPERFICIE TOTALE							
N° plan	Parcelle		lieu	Nature	Superficie m ²	SUPERFICIES	
	Section	N°				Emprise servitude m ²	Emprise hors servitude m ²
Cf plan parcellaire	AC	497	LA BARRE DE TAILLAN	LANDES	2050	2050	0
Inscrits à la matrice cadastrale : -COMMUNE D'OLLIOULES							
liste * PROPRIETAIRES RÉELS : COMMUNE D'OLLIOULES Collectivité territoriale avenue General de Gaulle 83 190 Ollioules Robert BENEVENTI, Maire							

* Pour chaque propriétaire l'état renseigne sur les points suivants :

les personnes physiques : nom, prénom, domicile, date et lieu de naissance, nom du conjoint ;

les personnes morales : la dénomination, la forme juridique et le siège, les nom, prénoms, domicile du ou des représentants légaux,

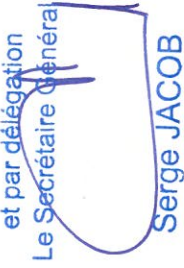
et le cas échéant : leur numéro d'identité complété par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée.

les associations : la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt de leurs statuts,

Pour le Préfet

et par délégation

Le Secrétaire Général


Serge JACOB

Vu pour être annexé à

notre arrêté en date

du 28 juin 2024

Toulon, le 28 juillet 2024

ETAT PARCELLAIRE DES PERIMETRES DE PROTECTION en vue de l'instauration d'une servitude d'utilité publique

PETITIONNAIRE COMMUNE d'Ollioules		CAPTAGE : SOURCE MERE DES FONTAINES				
Commune de OLLIOULES		DESIGNATION CADASTRALE et SUPERFICIE TOTALE				
N° plan parcellaire	Parcelle		lieu	Nature	SUPERFICIES	
	Section	N°			Superficie m ²	Emprise servitude m ²
Cf plan parcellaire	AC	264	LA BARRE DE TAILLAN	TAILLIS SIMPLE	16 500	16 500 0
PROPRIETAIRES Inscrits à la matrice cadastrale : CHATEAU NEUF André liste * PROPRIETAIRES RÉELS : CHATEAU NEUF André Né Le 30/09/1932 à SAUGUES (34) 8 ave Paul Cézanne 84 130 Le Pontet						

* Pour chaque propriétaire l'état renseigne sur les points suivants :

les personnes physiques : nom, prénom, domicile, date et lieu de naissance, nom du conjoint ;

les personnes morales : la dénomination, la forme juridique et le siège, les nom, prénoms, domicile du ou des représentants légaux,

et le cas échéant : leur numéro d'identité complété par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée.

les associations : la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt de leurs statuts,

Pour le Préfet

et par délégation

Le Secrétaire Général



Serge JACOB

Vu pour être annexé à

notre arrêté en date

du 28 juin 2021

Toulon, le 28 juillet 2021